Oiseaux2France
Le réseau des passionnés et des professionnels

Attestation de cession d'animaux non-domestiques

Articles L. 412-1, L.413-6, L. 413-7, L. 413-8, R.412-1 et R. 412-7
du code de l'environnement
Arrêté du 8 octobre 2018 modifié fixant les règles générales de détention d'animaux d'espèces non domestiques.

Description des spécimens concernés par la cession (vente, prêt ou don)

NOM SCIENTIFIQUE ET VERNACULAIRE	SEXE	DATE DE NAISSANCE OU AGE	CARACTÈRE PARTICULIER	ORIGINE	STATUT JURIDIQUE	MODE ET NUMÉRO DE MARQUAGE
						BAGUE / INSERT N° :
						BAGUE / INSERT N° :

Identification du cédant des animaux (*)

Madame • Monsieur

Nom, prénom(s) ou raison sociale :

Adresse :

Numéro : …… Extension :…….. Nom de voie :……..

Code postal :…… Commune : …….. Pays :……..

Référence de la déclaration de détention ou des autorisations administratives pour la détention de l'animal cédé :

……

Identification du cessionnaire (qui acquiert ou reçoit) des animaux (*)

Madame • Monsieur

Nom, prénom(s) ou raison sociale :……..

Adresse :

Numéro : …… Extension :…….. Nom de voie :……..

Code postal :……. Commune : ..... Pays :…….

Références de la déclaration de détention ou des autorisations administratives requises pour la détention de l'animal cédé dont dispose le cessionnaire :……
……..

Conditions financières (*)……

Le cessionnaire reconnait avoir reçu la fiche espèce conforme à l'arrêté du 08 octobre 2018 (Annexe au certificat de cession).

La présente attestation de cession a été établie à .....……le, ……..

Le cédant, atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés

Le cessionnaire, atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés.

Nb: Pour annexe A du CE n° 338/97 et les protégés L441 remplir l'intégralité du document. Pour les autres espèces, uniquement les mentions avec (*).

Oiseaux2France
Le réseau des passionnés et des professionnels

Annexe au certificat de cession

Nom scientifique | **Nom Vernaculaire**

Statut de protection :

Esperance de vie moyenne :

Mode de vie sociale :

Comportement et dangerosité :

Maturité sexuelle et mode de reproduction :

Régime alimentaire :

Conditions d'hébergement minimum :

Informations complémentaires :

Documents remis lors de la cession des animaux marqués :

	OUI	NON
Certificat de cession		
Certificat de traçabilité Ifap		
Déclaration de marquage		
Certificat intra-communautaire (CIC)		
Certificat de Sexage		
Résultats analyses maladies		

« Afin de préserver la vie sauvage, l'animal dont vous venez de faire l'acquisition ne doit pas être relâché dans le milieu naturel »